





Session spéciale du débat de haut niveau

« Nos eaux, notre avenir : La coopération dans le domaine des eaux transfrontières pour renforcer la résilience face aux changements climatiques »

Note de cadrage

Mercredi 23 octobre 2024, 11 h 15 – 13 h 00 et 15 h 00 – 17 h 00

Ljubljana (événement en présentiel) | Heure normale d'Europe centrale (CET)

Contexte

L'eau est au cœur du changement climatique et la plupart des effets du climat sur la société, l'économie et l'environnement sont ressentis au travers du cycle de l'eau. Ces dernières années ont été marquées par des phénomènes météorologiques extrêmes tels que des inondations, des étiages, des sécheresses, des vagues de chaleur et les incendies de forêt qui y sont associés, causant de nombreuses pertes humaines, des dommages économiques et des perturbations de la sécurité hydrique, alimentaire et énergétique sur tous les continents. Ces événements causent également des dommages à grande échelle aux écosystèmes.

Les effets du climat dépassent les frontières internationales : 153 pays et environ 40 % de la population mondiale partagent des ressources en eau dans des bassins transfrontières, notamment des rivières, des lacs et des aquifères. Ces eaux partagées représentent environ 60 % de l'eau douce disponible dans le monde. Une coopération transfrontière efficace entre les secteurs dépendant de l'eau est essentielle pour réduire les risques de catastrophe et renforcer la résilience face aux changements climatiques, en évitant les erreurs d'adaptation. En outre, la coopération dans le domaine des eaux transfrontières peut rendre l'adaptation et l'atténuation, et donc la résilience, plus efficaces et efficientes au niveau régional, par exemple en préservant et en restaurant les écosystèmes et la biodiversité, tout en contribuant au développement durable, à la paix et à l'intégration économique.

Le 6e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et les décisions de la 28e session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (Dubaï, Émirats arabes unis, 30 novembre-12 décembre 2023) reconnaissent que les conséquences des changements climatiques sont souvent de nature transfrontière et impliquent des risques complexes qui peuvent être abordés par une gestion transfrontière tenant compte du climat. Ils soulignent également l'importance de l'eau, des écosystèmes d'eaux intérieures et les avantages de la coopération transfrontière. Depuis plus de 30 ans, la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), dont le secrétariat est assuré par la CEE-ONU, facilite la coopération transfrontière et, depuis plus d'une décennie, aide les pays à s'adapter conjointement aux changements climatiques et à améliorer la coopération intersectorielle.







Objectifs de la session spéciale

La session spéciale de haut niveau intitulée « Nos eaux, notre avenir : la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau pour renforcer la résilience face aux changements climatiques » vise à étudier la manière dont la coopération transfrontière peut accélérer l'action climatique et renforcer la résilience climatique dans les bassins partagés, réduisant ainsi le risque de conflits liés à l'eau et contribuant au développement durable, à la paix et à l'intégration régionale. Il s'agira d'une plateforme de haut niveau pour faire avancer les discussions émergentes sur le rôle de la coopération transfrontière dans l'atténuation du changement climatique, qui nécessite, entre autres, une transformation des secteurs de l'énergie et de l'agriculture, tous deux fortement dépendants de la disponibilité de l'eau douce.

Les intervenants discuteront de la manière dont la coopération transfrontière peut contribuer à la résilience climatique, comment l'approche fondée sue les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes aide à promouvoir la cohérence intersectorielle, et comment la répartition des ressources en eau transfrontières, en tant que méthode, permet de faire face aux événements extrêmes, tels que les inondations, les étiages et les sécheresses. Ils partageront également des idées sur la façon dont la coopération transfrontière peut faciliter l'adaptation au niveau national et renforcer la résilience des écosystèmes et de la biodiversité, par exemple en préservant, protégeant ou restaurant les eaux de surface intérieures et les écosystèmes d'eaux souterraines, les zones humides et les « châteaux d'eau » que constituent les montagnes.

La session mettra en lumière les expériences concrètes des Parties à la Convention sur l'eau, d'autres pays et des bassins transfrontières en matière de renforcement de la résilience face aux changements climatiques. Elle offrira un espace de réflexion sur la Convention en tant qu'outil de résilience face aux changements climatiques, tant au niveau régional que mondial.

En outre, la session examinera les meilleures pratiques, les réalisations et les lacunes en matière de résilience climatique dans les bassins transfrontières, sur la base des résultats du troisième exercice de rapport sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable (ODD), qui sera présenté au début de la session. Il fournira des recommandations pour une gestion transfrontière tenant compte du climat afin d'atteindre l'objectif de développement durable n° 6 sur l'eau et l'objectif de développement durable n° 13 sur le climat.

La session spéciale est une étape importante avant la 29e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (Bakou, 11-22 novembre 2024). Les résultats de la session alimenteront également d'autres processus mondiaux tels que ceux relevant du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Format de la session spéciale

La session spéciale consistera en trois panels thématiques interactifs, axés sur les sujets suivants :

- a) Panel 1 : La coopération dans le domaine des eaux transfrontières pour l'adaptation climatique (de 11 h 15 à 13 h 00) ;
- b) Panel 2: La coopération transfrontière et intersectorielle pour l'atténuation des effets des changements climatiques: application du nexus entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes (de 15 h 00 à 16 h 00);
- c) Panel 3 : Renforcer la résilience climatique par la préservation et la restauration des écosystèmes et de la biodiversité dans les contextes transfrontières (de 16 h 00 à 17 h 00).







Chaque panel sera composé de représentants de haut niveau des Parties, d'autres États – y compris les futures Parties de toutes les régions –, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'institutions financières internationales et d'autres parties prenantes, présentés par un modérateur. Des contributions de haut niveau seront formulées par les participants après chaque discussion. Les représentants des Parties, des futures Parties et d'autres États, des organisations internationales, des ONG, des institutions financières internationales et du monde universitaire seront invités à contribuer au débat depuis la salle. La priorité sera donnée aux interventions des représentants de haut niveau des États membres des Nations Unies et des organisations des Nations Unies.

Questions abordées¹

- 1. Pourriez-vous donner des exemples concrets de la manière dont la coopération dans le domaine des eaux transfrontières contribue à la résilience, à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques dans votre pays, votre bassin ou votre région ?
- 2. Quels instruments juridiques, institutionnels et autres peuvent être utilisés pour rendre les écosystèmes, les populations et les économies plus résilients face aux changements climatiques dans les bassins transfrontières ?
- 3. Comment la Convention sur l'eau a-t-elle aidé les pays et les bassins à renforcer la résilience face aux changements climatiques et à réduire les risques d'inondation et de sécheresse ?
- 4. Comment votre pays intègre-t-il l'eau et la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans l'élaboration et la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National, des Plans d'Adaptation Nationaux et d'autres politiques climatiques nationales ?
- 5. Quelles sont les stratégies qui se sont avérées efficaces pour impliquer les communautés locales et les groupes autochtones dans le renforcement de la résilience dans les bassins transfrontières ?
- 6. Pourriez-vous partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la conservation et de la restauration de la biodiversité et des écosystèmes et de l'application de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation aux changements climatiques ou l'atténuation de leurs effets dans les bassins partagés ?
- 7. Quel rôle les politiques sectorielles (notamment l'énergie et l'agriculture) jouent-elles dans l'amélioration de la durabilité de la gestion des eaux transfrontières ? Quel est le potentiel de résilience climatique de la coopération et du commerce régionaux dans ces secteurs ?
- 8. Quelles actions sont nécessaires pour s'assurer que le changement climatique n'augmente pas les risques et les tensions dans les bassins partagés ? Que peut-on faire à cet égard dans le cadre de la Convention sur l'eau et des processus mondiaux relatifs à l'eau, tels que la Conférence des Nations unies sur l'eau de 2026 ?
- 9. Quelles sont vos recommandations pour intégrer l'eau et la coopération transfrontière dans les processus climatiques mondiaux, comme dans le cadre de la CCNUCC et de son accord de Paris, afin de contribuer à la résilience face aux changements climatiques ?

¹ Des questions spécifiques pour les panels respectifs et pour chaque intervenant seront définies et envoyées aux participants/intervenants confirmés à l'approche de la date de la réunion.







Comment contribuer

Compte tenu du temps limité dont nous disposons, les interventions de l'auditoire ne doivent pas dépasser trois minutes. Les déclarations devront aborder certaines des questions énumérées ci-dessus.

Les délégations qui prévoient de faire une déclaration de haut niveau sont invitées à en informer le secrétariat (<u>water.convention@un.org</u>) d'ici le 10 octobre 2024 en indiquant après quel panel elles souhaitent intervenir.